

GUIDE INSTAGRAM COLAS TEAM CUP



A. FONCTIONNEMENT



Saisissez votre compte Instagram « @..... » lors de votre inscription. Si vous n'en avez pas au moment de l'inscription, vous pourrez en créer un par la suite et l'ajouter dans votre profil participant sur le site internet www.colasteamcup.com

Votre profil Instagram devra être « **public** » pour que les e-points soient comptabilisés.



L'ensemble des photos sera **contrôlé** et **modéré** par l'organisation avant d'être validé.

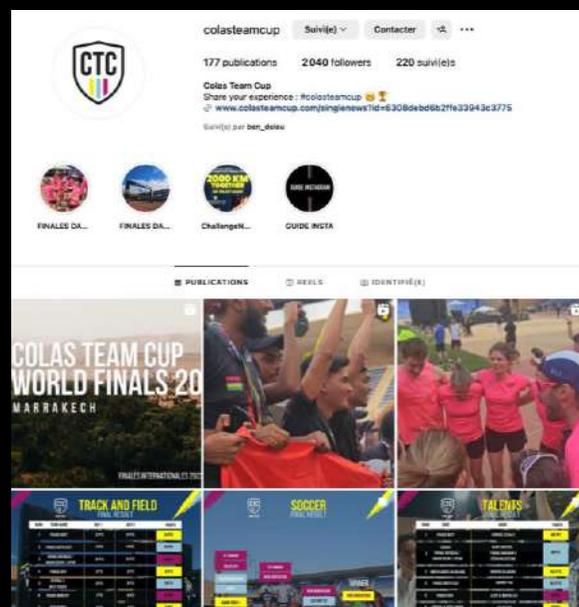
→ Les photos devront être obligatoirement identifiées avec le hashtag #colasteamcup. Sans ce hashtag, les e-points ne pourront être comptabilisés.

B. E-POINTS PAR ABONNEMENT AUX PAGES CTC & COLAS

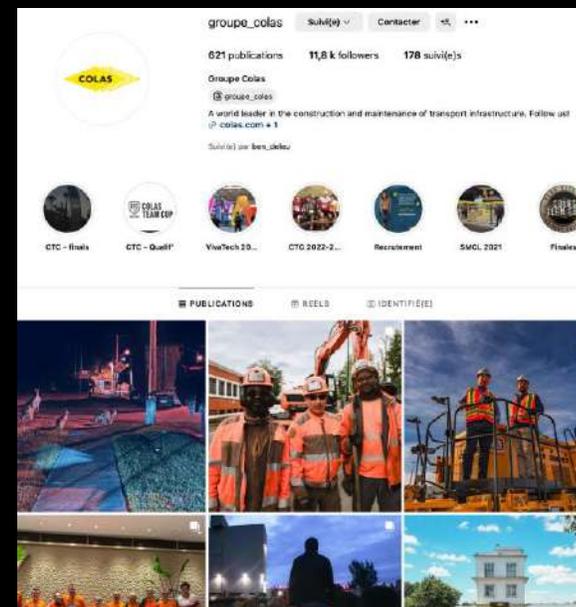


Pour remporter 20 e-points, le participant doit s'abonner aux deux pages Instagram @colasteamcup et @Groupe_Colas.

Si le participant ne s'abonne qu'à une page ou aucune, il ne remportera pas ces 20 e-points.



@colasteamcup



@Groupe_Colas

B. E-POINTS PAR #COLASTEAMCUP



Pour remporter des e-points, le participant ou l'équipe ne pourra faire **qu'un post par jour avec le #colasteamcup** durant la période de qualification (1^{er} avril 2025 à 14 décembre 2025). Tout post complémentaire ne sera **pas comptabilisé**.



A chaque fois que le participant ou l'équipe publiera sur son compte Instagram **une photo en relation directe avec la Colas Team Cup** et y associera le hashtag **#colasteamcup**, il remportera **1 e-point**. Le total des e-points ainsi cumulés **ne pourra excéder 30 e-points (soit 30 posts)**. Après modération, le système informatique comptabilisera automatiquement les e-points, et les intégrera au total.



Les photos postées doivent être en **adéquation directe avec la Colas Team Cup**. Dans le cas contraire, un **commentaire explicatif doit être associé à la photo**. Toutes photos sortant de ce cadre ne seront pas comptabilisées.



Les équipes de football n'auront le droit qu'à **un compte Instagram par équipe** pour l'ensemble des joueurs.

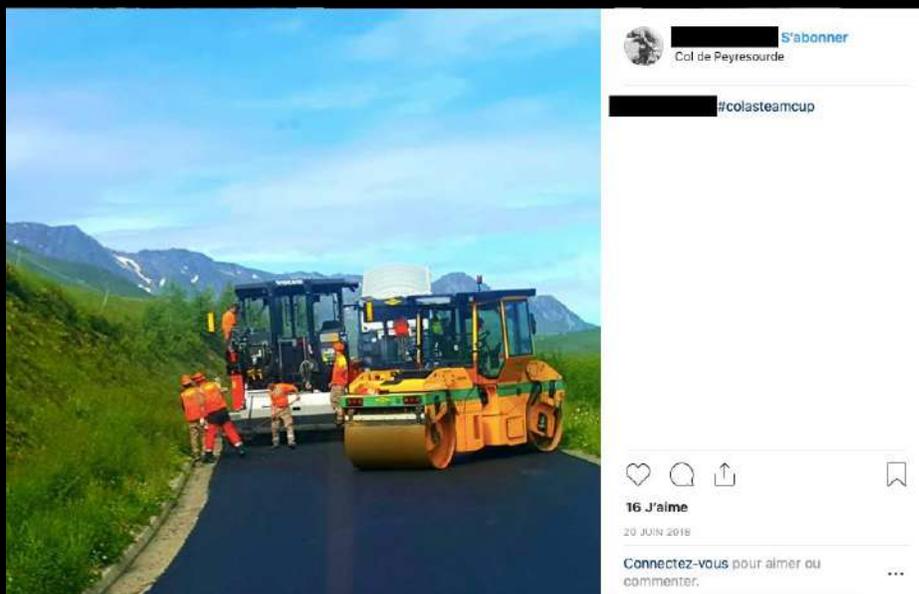
C. LES RESTRICTIONS

En complément des informations, les photos/vidéos suivantes ne pourront pas être comptabilisées :

- Photos/vidéos de chantier ou de matériel de chantier sans commentaire en lien avec la compétition,
- Photos/vidéos de la vie privée sans commentaire en lien avec la compétition,
- Photos/vidéos identiques ou quasi-identiques postées à de nombreuses reprises,
- Photos/vidéos prises sur internet dans des bases de données diverses,
- Photos/vidéos d'un itinéraire de course à pied, d'une action footballistique identique ou quasi identique postées à de nombreuses reprises,
- Photos/vidéos qui ne sont pas en lien avec le talent exprimé,
- Photos/vidéos d'une prestation artistique qui n'est pas la sienne,
- Photos/vidéos inappropriées ne respectant pas les mœurs en vigueur dans un challenge sportif et artistique (consommation d'alcool, contenus à caractère déplacé...).

D. PHOTOS & VIDEOS INSTAGRAM

PHOTOS/VIDEOS DE CHANTIER OU DE MATÉRIEL DE CHANTIER



- Pas de commentaire ou de lien avec la compétition



- Présence d'un élément en lien avec la compétition

D. PHOTOS & VIDEOS INSTAGRAM

SELFIES



- Pas de commentaire ou de lien avec la compétition



- Commentaire en lien avec la compétition

D. PHOTOS & VIDEOS INSTAGRAM

PHOTOS/VIDEOS DE LA VIE PRIVÉE



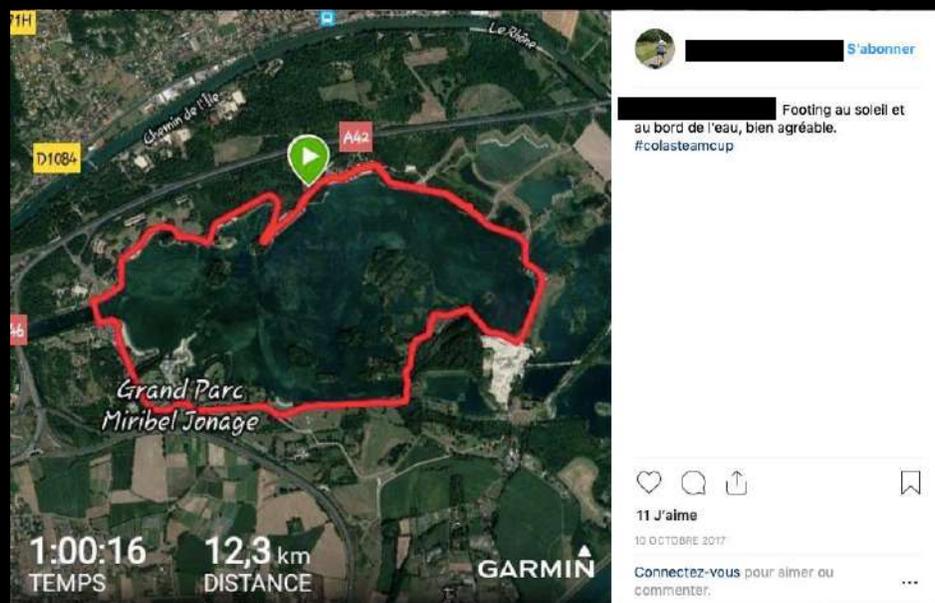
- Pas de commentaire ou de lien avec la compétition



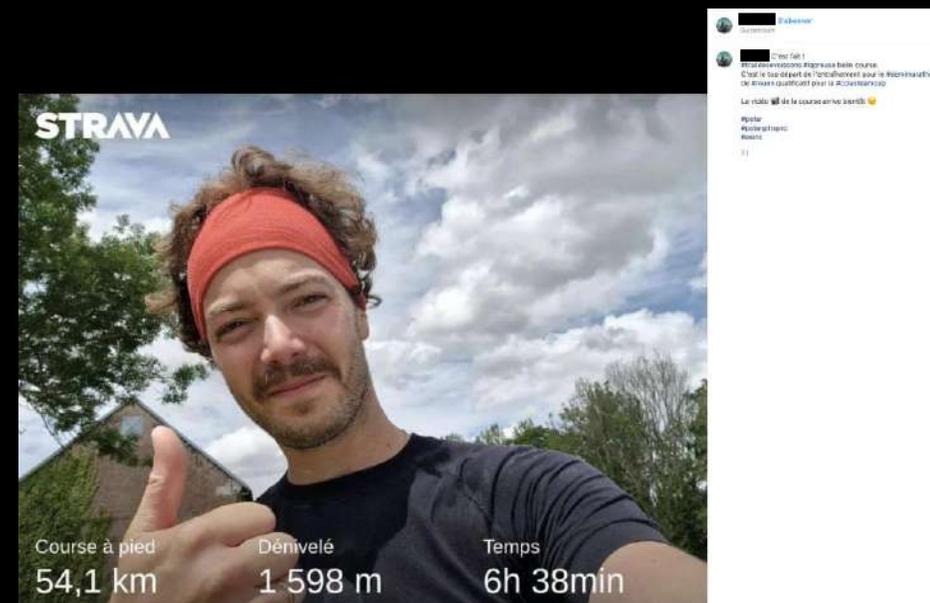
- Commentaire en lien avec la compétition

D. PHOTOS & VIDEOS INSTAGRAM

PARCOURS DE COURSE À PIED



- Capture d'écran du tracé de l'application



- Photo personnalisée avec les données de l'application

D. PHOTOS & VIDEOS INSTAGRAM

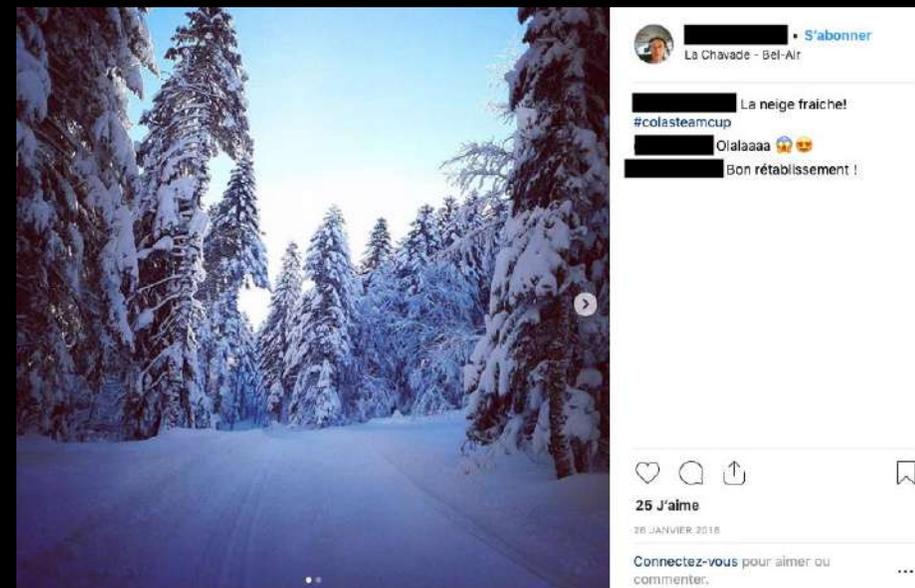
PHOTOS/VIDEOS PROVENANT D'INTERNET



- Photos/vidéos issues d'une base de données internet

D. PHOTOS & VIDEOS INSTAGRAM

AUTRES



- Pas de commentaire ou de lien avec la compétition

D. PHOTOS & VIDEOS INSTAGRAM

AUTRES



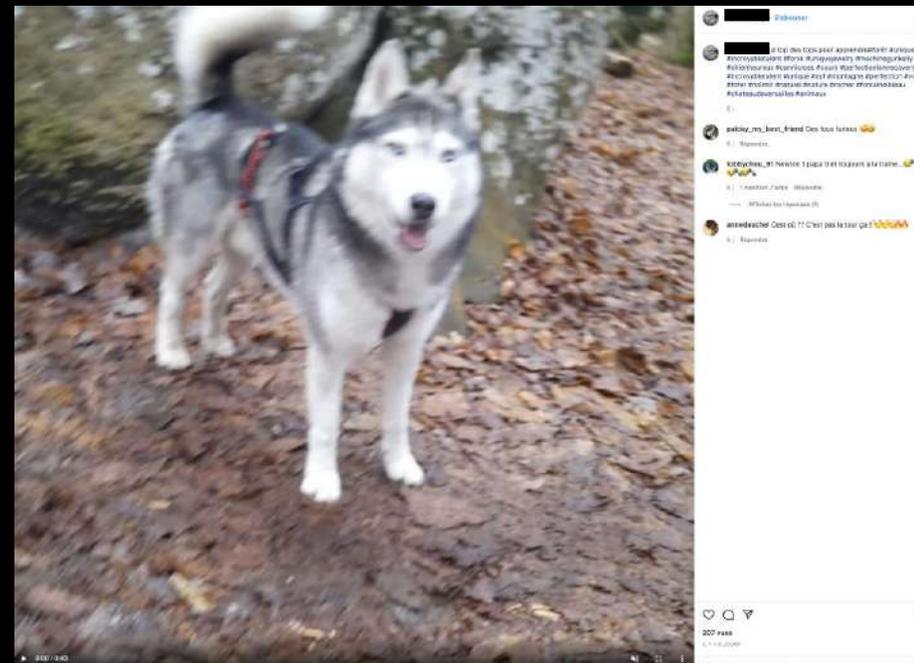
- Contenus flous

D. PHOTOS & VIDEOS INSTAGRAM

INCROYABLES TALENTS



- Photos/vidéos qui n'ont rien à voir avec le talent exprimé



D. PHOTOS & VIDEOS INSTAGRAM

INCROYABLES TALENTS



- Refus de toute photos/vidéos faisant référence à une émission de TV telle que « La France a un incroyable talent »

D. PHOTOS & VIDEOS INSTAGRAM

INCROYABLES TALENTS



- Photos/vidéos des entraînements

D. PHOTOS & VIDEOS INSTAGRAM

INCROYABLES TALENTS



- Photos/vidéos des pratiques musicales



D. PHOTOS & VIDEOS INSTAGRAM

INCROYABLES TALENTS



- Présentation de l'oeuvre avec un commentaire explicatif



D. PHOTOS & VIDEOS INSTAGRAM

INCROYABLES TALENTS



- Photos/vidéos de danse des avec un commentaire explicatif

D. PHOTOS & VIDEOS INSTAGRAM

PHOTOS/VIDEOS INAPPROPRIÉES



- Photos/vidéos à caractère inapproprié ou déplacé





MERCI

 **COLAS**
TEAM CUP

